

Systeme d'affranchissement intelligent (IFS)

Gains de temps lors de l'affranchissement

Le système IFS est le visage moderne du bureau de poste électronique privé. Il vous permet d'imprimer le port de votre courrier quotidien et de vos envois en nombre directement sur vos envois ou sur des étiquettes gommées. Toujours correct et hautement efficace.

La Poste met à disposition une gamme de solutions d'affranchissement innovantes. Vous trouverez toutes les informations dans le factsheet «Solutions d'affranchissement» ou sous www.poste.ch/affranchir.

Les systèmes d'affranchissement intelligents (IFS) sont des terminaux automatiques d'affranchissement pour envois en tout genre hautement complexes. Grâce à leur connexion en ligne avec la Poste, les systèmes ont toujours accès aux prix et produits les plus récents. Un menu simple et logique permet aux utilisateurs de sélectionner rapidement des produits et des prestations complémentaires.

Les systèmes IFS permettent notamment de générer un code à barres infalsifiable à deux dimensions. De par sa connexion au réseau, l'appareil transmet les données d'affranchissement au serveur de la Poste. Selon le modèle possédé (IFS3 ou IFS4), vous trouverez un aperçu détaillé des coûts d'affranchissement, y compris un justificatif pour un éventuel recouvrement de la taxe sur la valeur ajoutée, sur votre décompte mensuel ou directement sur votre compte client.

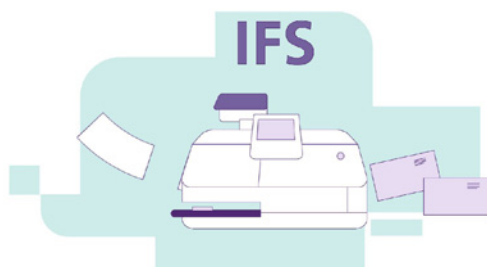
Les fournisseurs de systèmes d'affranchissement IFS sont des entreprises autorisées dont les appareils respectent les spécifications fixées par la Poste. En plus de toutes les fonctionnalités usuelles, les systèmes IFS3 et IFS4 permettent d'imprimer parallèlement les affranchissements et les codes à barres qui sont nécessaires pour les lettres recommandées (R) ou pour les prestations complémentaires. Les coûts d'affranchissement peuvent éventuellement aussi être ventilés entre différents centres de coûts.

Vous trouverez une liste des systèmes d'affranchissement disponibles sur notre site Internet www.poste.ch/ifs.



Vue d'ensemble des fonctions de IFS3 et IFS4

| Fonction | IFS 3 | IFS 4 |
|---|-------|-------|
| Impression automatique du code à barres pour lettres avec code à barres (Recommandé, etc.) | x | x |
| Récapitulatif détaillé par centre de coûts avec le décompte mensuel | x | |
| Mise à jour entièrement automatique des tarifs et des produits | x | x |
| Récapitulatif mensuel détaillé des produits affranchis pour une totale transparence des coûts | x | x |
| Justificatif TVA | x | x |
| Calcul automatique des éventuels rabais | x | |
| Sélection des produits postaux grâce au menu intuitif | x | x |
| Technologie d'impression numérique | x | x |
| Inspection annuelle du système non obligatoire (facultative) | x | x |



Ventilation des coûts (IFS2 et IFS3)

Le système IFS enregistre les données quantitatives de dépôts, classées selon les différentes catégories d'envois. Les produits utilisés sont indiqués sur l'extrait mensuel de votre IFS.

Avec un système d'affranchissement IFS3, vous avez de surcroît la possibilité de retrouver une ventilation de vos coûts d'affranchissement par centres de coûts au moyen d'un relevé mensuel détaillé que vous pouvez télécharger au format Excel depuis le service en ligne «Consultation du compte du système d'affranchissement». Pour cela, vous devez préalablement définir vos centres de coûts dans votre espace personnel dans le Portail client «Ma Poste» (sur la convention IFS, cocher, dans ce cas, les relevés par centres de coûts «global») ou directement sur votre système IFS (sur la convention IFS, cocher, dans ce cas, les relevés par centre de coûts «easy»).

Téléchargement en ligne

Le crédit du terminal peut être rechargé via un raccordement IP (selon le modèle choisi). Ensuite, les envois peuvent être affranchis jusqu'à concurrence du montant chargé.

Veillez faire préalablement contrôler la compatibilité de votre infrastructure IP avec le modèle choisi par le fournisseur IFS.

Selon le modèle choisi, le montant peut être soit débité directement du compte postal ou payé d'avance par bulletin de versement (IFS2 et IFS3), soit payé par facture mensuelle (IFS4). Pour les systèmes IFS2 et IFS3, vous devez établir au moins une connexion avec le serveur du fournisseur tous les 25 jours pour transmettre les données nécessaires à l'établissement du compte mensuel détaillé, et ce, indépendamment du nombre d'affranchissements effectués. Vous pouvez effectuer cette transmission via votre raccordement IP.

Affranchir avec IFS

Le système IFS vous permet d'affranchir les ports les plus usuels et les suppléments nécessaires en fonction du produit sélectionné. Les empreintes d'affranchissement ne peuvent pas servir de paiement à des tiers, le destinataire ne pouvant ni les échanger, ni les utiliser.

La marque d'affranchissement IFS doit être apposée à l'angle supérieur droit, vers l'adresse, comme un timbre. Evitez qu'une éventuelle empreinte publicitaire ou un timbre à date ne recouvrent d'autres indications postales importantes (p. ex. Mandats de poste, Recommandés ou Demandes de réexpédition).

Dans la mesure du possible, affranchissez les envois d'une seule empreinte. Si, en raison des dimensions ou de la forme des envois (p. ex. épaisseur d'une lettre), l'affranchissement ne peut pas être directement imprimé sur l'envoi, veuillez coller une étiquette gommée revêtue de l'empreinte d'affranchissement sur le courrier.

Les étiquettes gommées disponibles chez le fournisseur de votre système IFS doivent répondre aux exigences suivantes:

- encadrement par bordure imprimée ou dentelure des deux côtés étroits;
- dimensions maximales: 148 x 45 mm.

Sont invalides:

- les empreintes dont les montants d'affranchissement sont illisibles;
- les empreintes découpées sur des enveloppes, des cartes, des étiquettes-adresse et d'autres supports;
- les empreintes imprimées au verso de cartes;
- les étiquettes gommées repliées sur les deux faces de l'envoi, ou composées de plusieurs parties;
- les étiquettes gommées oblitérées lors d'une précédente utilisation.

Empreinte du timbre à date

Nous vous recommandons de munir tous les envois d'une empreinte du timbre à date. Veillez à ce que la date du timbre corresponde à celle du jour de dépôt. Si vous utilisez des étiquettes gommées, l'empreinte du tarif et celle du timbre à date doivent être apposées sur la même étiquette.

L'une des conditions pour profiter du rabais sur le chiffre d'affaires est l'apposition de l'empreinte du timbre à date actuelle, assortie des données du produit.

Autorisation d'utilisation

En principe, seul le détenteur du système IFS est autorisé à affranchir ses envois au moyen de l'installation.

Les envois des succursales, des agences, des représentants et des voyageurs de commerce ne possédant pas de système IFS peuvent être munis de l'empreinte de la maison mère, sans date. Il est également permis de pré-affranchir les envois-réponse du service national (p. ex. enveloppes, cartes et étiquettes-adresse) via le système IFS, sans date; l'adresse avec code à barres d'expédition doit être au nom du propriétaire du système IFS. Dans les deux cas, les envois ne donnent pas droit à un rabais sur le chiffre d'affaires.

Empreinte d'affranchissement

Les appareils IFS recourent à une technologie d'impression numérique. La technologie d'impression par transfert thermique ou par jet d'encre permet notamment l'impression d'un code à barres infalsifiable.

La marque d'affranchissement contient des données comme le numéro du terminal, le lieu et la date du dépôt, le montant d'affranchissement et le produit postal sélectionné. Toutes ces informations figurent également dans le code Datamatrix, qui est lu par les installations de tri de la Poste.

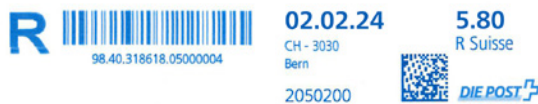


Exemple: empreinte d'affranchissement IFS3

Le logiciel d'impression numérique est programmé et installé par le fournisseur. Les éventuels coûts d'installation et de mise hors service sont à la charge du détenteur du système. Veuillez immédiatement mandater le fournisseur pour l'adaptation du cliché digital en cas de déménagement.

Code à barres pour envois de la poste aux lettres

Les terminaux IFS3 et IFS4 vous permettent d'imprimer directement le code à barres sur l'envoi pour les affranchissements avec code à barres (Recommandé, etc.).



Exemple: code à barres pour envois de la poste aux lettres avec un système IFS3

Remarque importante: les envois recommandés doivent cependant toujours être remis au guichet postal.

Empreinte publicitaire (IFS2 et IFS3)

Si vous le souhaitez, le fournisseur du système peut également programmer une empreinte publicitaire via IFS, par exemple un logo d'entreprise, un slogan, une image. Cet élément publicitaire se place à gauche de l'empreinte d'affranchissement, et, au besoin, il peut être désactivé. Toutefois, pour des raisons de fiabilité de lecture mécanique, les indications relatives à votre adresse (rue, case postale, localité, etc.) ne peuvent pas être intégrées à cette empreinte publicitaire. Demandez conseil à votre fournisseur.



Exemple: empreinte publicitaire IFS3

Remboursement d'empreintes d'affranchissement

Pour diverses raisons, des empreintes d'affranchissement peuvent être enregistrées dans votre système, sans avoir été utilisées. La Poste peut rétrocéder ces montants sur votre système IFS.

Important:

- Ne découpez jamais les empreintes d'affranchissement.
- Classez les enveloppes, les étiquettes gommées etc., par montant, et saisissez les positions dans le formulaire postal n° 650.27, (www.poste.ch/ifs) ou dans un tableau. Remettez ces documents à votre office de poste ou envoyez-les au Centre de services Finances dont l'adresse est indiquée sur votre facture mensuelle. Veuillez attendre qu'un montant de remboursement minimum de 20 francs soit atteint.
- La Poste se réserve le droit de facturer une commission pour couvrir les frais de traitement.

Sont exclues du remboursement:

- les empreintes découpées;
- les empreintes dont les montants d'affranchissement sont illisibles;
- les empreintes de systèmes d'affranchissement non identifiés ou étrangers;
- les empreintes correspondant à une prestation déjà effectuée.

Dépôt

Déposez toujours les envois en nombre affranchis au guichet postal.

Pour les lettres avec code à barres (p. ex. Recommandé), le formulaire ad hoc est nécessaire lors du dépôt des envois. En cas d'affranchissement via un terminal IFS3, vous pouvez imprimer l'étiquette du premier et du dernier code à barres utilisé, et les coller sur la liste des codes à barres pour le dépôt au guichet.

Mention d'expéditeur

Indiquez votre adresse d'expéditeur sur tous les envois affranchis: soit l'adresse complète, soit une forme abrégée (p. ex. numéro de case postale, rue et numéro de rue). Vous pouvez aussi convenir d'une autre abréviation avec votre office de poste. Apposez toujours ces indications hors de la zone d'affranchissement ou de la zone prévue pour l'empreinte publicitaire.

Les envois non distribuables vous sont ainsi renvoyés plus rapidement, et sans recherches fastidieuses.

Mode de paiement et ventilation des coûts (IFS2 et IFS3)

Deux variantes de paiement s'offrent à vous.

Variante 1: paiement par Debit Direct

Après vous être connecté(e) au serveur du fournisseur IFS, vous pouvez charger le montant désiré sur votre système d'affranchissement. Ce montant est porté au débit de votre compte postal le jour ouvrable suivant. Le service n'est pas disponible pour les comptes bancaires. Le montant maximal de retrait par chargement est fixé dans le cadre d'un accord individuel.

Variante 2: paiement par bulletin de versement

La Poste vous remet des bulletins pour verser le montant de votre choix sur un compte créditeur centralisé pour le système IFS. Après quelques jours, vous pouvez télécharger ce montant sur votre système d'affranchissement via une connexion sécurisée.

Pour une délimitation optimale de votre volume mensuel d'envois, nous vous recommandons de transmettre les données en fin de mois. Si vous le souhaitez, cette démarche peut être combinée au chargement d'un montant.

Conditions contractuelles

Dans le cadre de l'acquisition d'un terminal IFS, le fournisseur vous remet une convention d'utilisation du système ou vous pouvez remplir, selon le terminal choisi, directement la commande en ligne. Le cas échéant, remettez la convention signée à votre fournisseur IFS, qui la transmet à la Poste pour contresignature.

En signant la convention avec la Poste, vous vous engagez en particulier à:

- utiliser le système d'affranchissement correctement;
- autoriser le fournisseur à effectuer une inspection annuelle à vos propres frais;
- assumer les pertes consécutives à une utilisation négligente ou frauduleuse du système;
- autoriser la Poste à accéder à tout moment au système d'affranchissement;
- transmettre les données nécessaires indépendamment du nombre d'affranchissements effectués par une connexion au système au moins une fois tous les 25 jours (IFS2 et IFS3).

Sécurité

Les systèmes d'affranchissement IFS2 et IFS3 disposent d'un module électronique sécurisé. Seul le technicien du fournisseur du système est autorisé à effectuer des travaux de maintenance.

Un mot de passe protège votre terminal d'une utilisation abusive (p. ex. utilisation hors des heures de bureau).

Encre

Veillez uniquement vous servir de cartouches d'encre ou de rubans encres bleus (IFS2 et IFS3) ou noirs (IFS4) à séchage rapide, respectant les contraintes techniques fixées par la Poste. Commandez les consommables auprès de votre fournisseur IFS.

Entretien du système d'affranchissement intelligent IFS2

En tant que détenteur d'un ancien terminal IFS2, vous vous engagez à faire effectuer un contrôle par le technicien responsable de votre fournisseur au moins une fois par an. Ces travaux d'entretien comprennent:

- le nettoyage des différents éléments du terminal,
- le contrôle du fonctionnement,
- la vérification de la qualité d'impression.

Un entretien régulier de votre système garantit:

- la saisie correcte des empreintes d'affranchissement dans la mémoire du terminal IFS;
- la détection de symptômes d'usure et d'avaries, et donc la prévention de réparations coûteuses;
- la netteté des empreintes qui est la meilleure publicité pour votre entreprise.

Entretien des systèmes d'affranchissement IFS3 et IFS4

Avec les nouveaux standards IFS3 et IFS4, le contrôle annuel n'est plus obligatoire. La responsabilité de l'entretien approprié du terminal vous incombe.

Le fournisseur du système IFS vous conseillera volontiers quant aux différents contrats d'entretien proposés.

Dérangements et frais d'entretien

En cas de dérangement (empreintes peu nettes ou incomplètes, etc.), veuillez immédiatement contacter le fournisseur de votre système IFS. Les frais de réparation, d'entretien ou de transport des systèmes d'affranchissement sont à la charge du détenteur du système.

En cas de perturbations ou de signes de dysfonctionnement du système d'affranchissement, la Poste peut ordonner la remise en état immédiate du terminal.

Obligation d'annoncer les modifications

Nous vous prions d'informer par écrit votre Centre de services Finances des modifications suivantes:

- changement d'adresse, de raison sociale ou de nom;
- modification du mode de paiement ou du numéro de compte postal;
- tout déplacement du terminal impliquant une modification du numéro postal d'acheminement;
- toute mise hors service et toute vente du système d'affranchissement.

Vos interlocuteurs

Si vous avez des questions ou des problèmes en relation avec le système IFS, vous pouvez vous adresser aux partenaires ci-dessous.

Le fournisseur du système IFS pour:

- l'achat, la vente, le choix du modèle, le prix, la livraison et les instructions d'utilisation;
- la programmation et la déprogrammation du logiciel et des clichés (y compris empreintes publicitaires);
- l'achat des consommables (encre, étiquettes);
- la maintenance, la levée des dérangements et les réparations;
- le téléchargement des tarifs;
- les problèmes techniques de votre terminal.

L'office de poste ou votre conseiller à la clientèle pour:

- la convention d'utilisation d'un système d'affranchissement intelligent;
- l'annonce de modifications (adresse, raison sociale, emplacement, mise hors service, vente);
- le prix des prestations postales, le dépôt des envois à la poste, la mention de l'expéditeur;
- le remboursement d'empreintes.

Le service d'appel gratuit (0800 850 300) pour:

- la facturation ou la modification du mode de paiement;
- la limite de retrait ou le crédit en cas d'urgence (la Poste se réserve le droit de facturer une commission pour couvrir les frais de traitement);
- le solde du crédit IFS;
- d'autres questions liées au domaine financier.

Contact Center Poste (numéro 0848 202 101) pour:

- toutes les informations sur les différentes solutions d'affranchissement de la Poste et du système IFS.

Résiliation

En observant un délai de trois mois, vous avez, tout comme la Poste, le droit de résilier la convention pour l'utilisation d'un système d'affranchissement intelligent IFS par écrit pour la fin d'un mois, et sans indication des motifs.

Pour de justes motifs, notamment en cas de manquement grave à un devoir par l'autre partie (p. ex. insuffisance répétée de la couverture du compte postal), et après une mise en demeure écrite infructueuse, la Poste peut résilier la convention avec effet immédiat à tout moment, et sans que l'autre partie puisse intenter une action en dommages et intérêts de ce chef.

En cas de résiliation, vous devez immédiatement faire désactiver votre système d'affranchissement intelligent par l'intermédiaire du fournisseur IFS.

Falsifications

La falsification et l'imitation d'empreintes d'affranchissement et la volonté d'éluder les taxes postales, par exemple en manipulant de manière illicite le système d'affranchissement, sont réprimées par le code pénal suisse.

Fournisseurs

| Frama | Koelliker | Quadiant (auparavant Neopost SA) | Azolver (Pitney Bowes) |
|---|---|---|--|
| Suisse alémanique Frama Suisse SA Industriestrasse 33 5242 Lupfig Tél. 0848 802 001 Fax 0848 802 010 info@frama.ch www.frama.ch | Suisse alémanique KOELLIKER Büroautomation SA Hertistrasse 29 8304 Wallisellen Tél. 043 233 36 66 Fax 043 233 36 67 info@koelliker.ch www.koelliker.ch | Suisse alémanique Quadiant Hertistrasse 25 8304 Wallisellen Tél. 0848 231 231 Fax 0848 231 232 info_ch@quadiant.com www.quadiant.ch | Suisse alémanique Azolver Switzerland SA Steigstrasse 26 8406 Winterthur Tél. 052 354 57 57 Fax 052 354 57 99 contact.ch@azolver.com www.azolver.com |
| Suisse romande Frama Suisse SA En Budron B2 1052 Le Mont-sur-Lausanne Tél. 0848 802 001 Fax 0848 802 010 info@frama.ch www.frama.ch | Suisse romande KOELLIKER Automation de bureau SA Ch. des Oches du Mur 13 1023 Crissier Tél. 043 233 36 66 Fax 043 233 36 67 info@koelliker.ch www.koelliker.ch | | Suisse romande Azolver Switzerland SA Steigstrasse 26 8406 Winterthur Tél. 052 354 57 57 Fax 052 354 57 99 contact.ch@azolver.com www.azolver.com |
| Tessin Frama Suisse SA Industriestrasse 33 5242 Lupfig Tél. 0848 802 001 Fax 0848 802 010 info@frama.ch www.frama.ch | Tessin KOELLIKER Document Center René Posch Via Streccie, 4B 6934 Bioggio Tél. 043 233 36 66 Fax 043 233 36 67 info@koelliker.ch www.koelliker.ch | Tessin Ernst Jost SA Via Fusoni 2 6900 Lugano Tél. 091 922 88 60 info@ejost.ch www.ejost.ch | Tessin Azolver Switzerland SA Steigstrasse 26 8406 Winterthur Tél. 052 354 57 57 Fax 052 354 57 99 contact.ch@azolver.com www.azolver.com |

La Poste met à votre disposition des services en ligne efficaces. Pour vous faire rapidement une vue d'ensemble de ces services, rendez-vous sur www.poste.ch/services-en-ligne. Utilisez par exemple le service en ligne «Consultation du compte du système d'affranchissement», qui vous offre les possibilités suivantes:

- Interroger les soldes de comptes (solde à la date du dernier échange de données)
- Commander des bulletins de versement
- Demander un crédit d'urgence
- Consulter et télécharger le décompte mensuel détaillé au format Excel – pour les centres de coûts enregistrés, avec la ventilation correspondante.

Les CG en vigueur constituant des éléments contractuels «Prestations du service postal» et «Système d'affranchissement intelligent IFS» peuvent être consultées sur www.poste.ch/cg. Sur demande du client, la Poste peut fournir une version papier des CG.

